



Guide d'information

**Dans le texte qui suit, le féminin est utilisé dans un sens non épïcène, pour désigner une réalité sociale et non une identité de genre. Il inclut toute personne concernée, quel que soit son genre.*

Bienvenue dans votre Maison de naissance. En recréant une atmosphère familiale et communautaire, les sages-femmes croient que ce lieu est un espace qui permet aux femmes/personnes de se réapproprier leur pouvoir de la maternité, de l'accouchement et de la santé reproductive.

QU'EST-CE QU'UNE MAISON DE NAISSANCE ?

Voici quelques principes directeurs véhiculés à la Maison de naissance du Boisé-de-Blainville :

- 1) Reconnaître l'autonomie des femmes et personnes;
- 2) Promouvoir la santé globale;
- 3) Favoriser la continuité des soins;
- 4) Respecter l'intimité, la confidentialité;
- 5) Développer une confiance mutuelle;
- 6) Utiliser judicieusement la technologie.

La Maison de naissance est un espace de vie convivial, familial et inclusif où ont lieu des suivis de grossesse complets, des accouchements, des suivis postnataux pour la mère et pour son bébé jusqu'à 6 semaines après l'accouchement, ainsi que des soins de santé sexuelle pour les femmes. Elle fait partie du centre de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides. Les sages-femmes qui y pratiquent sont inscrites à l'Ordre des Sages-Femmes du Québec (OSFQ). Des rencontres prénatales de groupe sont offertes pour ceux et celles qui le désirent. La Maison de naissance est un lieu incontournable pour la formation des étudiantes/personnes étudiantes sages-femmes. Elle se veut aussi un lieu communautaire de rassemblement des familles. D'ailleurs, le groupe de parents de la Maison de naissance, *Parentissage*, organise à l'occasion des événements qui ont lieu sur place.

UN PEU D'HISTOIRE

Au Québec, l'étude sur la pratique sage-femme dans les Maisons de naissance (projets-pilotes de 1994 à 1999) a conclu que les accouchements avec sage-femme en maison de naissance sont sécuritaires lorsque la grossesse s'est déroulée normalement. De nombreuses autres études sur les accouchements hors centre hospitalier (principalement à la maison) ont été faites dans le monde et sont arrivées aux mêmes conclusions.

La pratique sage-femme est légalisée et encadrée au Québec par son Ordre professionnel (OSFQ) depuis 1999. Le bac en pratique sage-femme a ouvert ses portes à l'UQTR la même année. C'est un baccalauréat de 132 crédits qui se fait maintenant en 3 ans et demi.

La Maison de naissance du Boisé-de-Blainville, elle, a débuté ses services en 2007.



LES TRAVAILLEUSES DE LA MAISON DE NAISSANCE

L'équipe est composée d'une cheffe de département clinique des sages-femmes, de sages-femmes, d'aides-natales et d'agentes administratives. Notre Maison de naissance accueille également des étudiantes/étudiants inscrites au programme de pratique sage-femme à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Chaque stagiaire est sous la supervision d'une sage-femme, de sorte que normalement vous aurez la chance de développer un lien de confiance avec l'étudiante/personne étudiante parfois autant qu'avec votre sage-femme. La transmission du savoir sage-femme est essentielle au développement de la pratique. C'est pourquoi elles sont impliquées auprès des femmes/personnes et de leur famille, ainsi que dans la vie de la Maison de naissance. Leur implication dans votre suivi est grandement encouragée et se fait toujours de façon très respectueuse, mais demeure ultimement votre choix.

Les sages-femmes fonctionnent en équipe de deux. Des sages-femmes de soutien peuvent se rajouter durant les périodes de vacances ou d'absences imprévues. Pendant leur suivi prénatal, les femmes/personnes voient leur sage-femme principale et sa coéquipière. **Une seule de ces deux sages-femmes sera présente lors de l'accouchement car elles se partagent la garde.** Le fonctionnement à l'interne vous sera expliqué pendant votre suivi. Les sages-femmes sont responsables d'assurer le suivi complet de la grossesse, de l'accouchement et du suivi postnatal pour la mère et le bébé jusqu'à 6 semaines après l'accouchement.

Les aides-natales veillent au confort et à l'intimité des parents ainsi qu'à l'entretien et au bon fonctionnement des lieux. Elles peuvent être appelées pour supporter les sages-femmes pendant l'accouchement. Elles offrent aussi un support à l'allaitement si nécessaire pendant le séjour postnatal à la Maison de naissance. Ce sont souvent elles qui expliquent aux parents les documents officiels entourant la naissance. Elles n'ont pas de formation médicale, mais elles sont toutes accompagnantes à la naissance et leur apport et implication à la Maison de naissance sont précieux et essentiels.

COÛTS

Le coût des services offerts à la Maison de naissance est entièrement couvert par la carte d'assurance-maladie.

ACCESSIBILITÉ ET TERRITOIRE

La clientèle qui habite sur le territoire des Laurentides est priorisée, car la Maison de naissance du Boisé-de-Blainville fait partie du CISSS des Laurentides qui dessert en priorité les Laurentides. Nous desservons cependant aussi un petit pourcentage de clientèle venant de Laval et de Lanaudière.



ADMISSIBILITÉ

Les sages-femmes sont des professionnelles qui suivent des femmes/personnes en santé et dont la grossesse se déroule normalement. Certaines conditions médicales excluent la possibilité d'être admissible à un suivi avec une sage-femme. Si votre condition requiert des soins particuliers, cette dernière vous dirigera vers une équipe médicale.

Les sages-femmes assurent un suivi complet pré, per et post-natal de manière autonome. Par conséquent, **aucun suivi médical simultané** n'est nécessaire. En fait, cela ne serait pas considéré sécuritaire et impliquerait des coûts importants pour les contribuables.

Pour les cas de **suivis tardifs** ou ayant débutés avec un médecin, c'est-à-dire une cliente qui débute un suivi sage-femme tard dans la grossesse, nous demandons à la cliente de faire transférer son dossier médical de début de grossesse (suivi de la grossesse actuelle avec le médecin) à la Maison de naissance avant son premier rendez-vous avec la sage-femme dans la mesure du possible. À noter que les suivis tardifs ne dépassent pas 32 semaines de grossesse.

LE SUIVI DE LA GROSSESSE

Le suivi de la grossesse est assuré par vos sages-femmes à la Maison de naissance à partir de la 10-11^e semaine de grossesse (idéalement) à raison d'une visite aux 4-6 semaines jusqu'à la 32^e semaine de grossesse, aux 2 semaines jusqu'à la 36^e semaine et chaque semaine par la suite jusqu'à l'accouchement. La fréquence des rencontres peut être adaptée au besoin. Les sages-femmes offrent aussi un suivi lors des fausses-couches pour les femmes/personnes qui le souhaitent.

La majorité des tests de laboratoire nécessaires (sanguins, urinaires et vaginaux) sont prescrits et effectués sur place par la sage-femme. Cette dernière peut également prescrire certains tests/analyses qui ne seront pas faits à la Maison de naissance, par exemple les échographies. Vous aurez accès aux coordonnées des sages-femmes durant votre suivi (téléavertisseurs ou cellulaire). En cas d'urgence, vous pourrez toujours rejoindre une de vos sages-femmes. Une visite à domicile est prévue en fin de grossesse seulement pour celles qui ont choisi d'y accoucher.

RENCONTRES PRÉNATALES DE GROUPE

La Maison de naissance du Boisé-de-Blainville offre une série de quatre rencontres prénatales de groupe qui débutent vers la 32^e semaine de grossesse, à raison d'une rencontre par semaine. Les thèmes abordés sont la physiologie du travail et de l'accouchement, la douleur à l'accouchement, la période postnatale et l'allaitement. Vous recevrez un courriel en cours de grossesse (vers la 28^e semaine) afin de vous inscrire si cela vous intéresse. À noter que les rencontres prénatales sont fortement recommandées pour les clientes n'ayant jamais vécu d'accouchement et les personnes accompagnantes n'ayant jamais assisté ou accompagné lors d'un accouchement.

LIEUX D'ACCOUCHEMENT

Les sages-femmes sont les seules professionnelles de la santé au Québec à offrir les trois lieux d'accouchement : la Maison de naissance, la maison ou l'hôpital. Le champ de pratique de la sage-femme ne diffère pas selon le lieu d'accouchement. A noter que le matériel et les médicaments demeurent pratiquement les mêmes dans les trois lieux.

Pour l'**accouchement à domicile** certains critères sont à respecter, entre autres, une distance maximum de 45 km de la Maison de naissance. Aussi, un de vos rendez-vous prénatal aura lieu à la maison vers 34 semaines afin de s'assurer que tout est optimal pour y prévoir un accouchement. Afin d'assurer un haut niveau de sécurité, du matériel vous sera remis en fin de grossesse, vous aurez à préparer aussi certaines choses et finalement, le jour de l'accouchement, la sage-femme arrive avec le reste du matériel nécessaire. Le choix du domicile comme lieu d'accouchement doit donc se faire à l'avance dans la grossesse (idéalement avant 32 semaines).

Pour un accouchement prévu sous les soins de la sage-femme **à l'hôpital**, cela peut se faire à l'Hôpital de St-Jérôme ou à celui de St-Eustache. Le travail et l'accouchement ont lieu dans une des chambres de naissance de l'hôpital. Il n'y a pas de médecin ni d'infirmière impliqués dans l'accouchement à moins d'un transfert de soins, par exemple pour une péridurale. Auquel cas, la responsabilité des soins est transférée complètement à l'équipe médicale et la sage-femme peut demeurer pour du soutien dans la mesure du possible.

Vos sages-femmes peuvent répondre à toutes vos questions sur les différents lieux d'accouchement et vous aider à décider lequel sera le meilleur pour vous pour prévoir votre accouchement.

L'ACCOUCHEMENT

Peu importe le lieu d'accouchement choisi, quand vous penserez que votre travail est débuté (cela aura été discuté avec vous pendant le suivi de grossesse), **vous contacterez votre sage-femme via son téléavertisseur ou son cellulaire**. Ensemble, vous déciderez du meilleur moment pour vous rencontrer au lieu choisi pour la naissance. Selon votre choix, les personnes significatives pour vous sont les bienvenues. Votre sage-femme demeure auprès de vous (ou à proximité) durant le travail, l'accouchement et environ trois heures après la naissance de votre enfant. **Une deuxième sage-femme de garde (que vous n'aurez pas nécessairement rencontrée) sera appelée quand le travail approchera de la fin, afin qu'il y ait toujours deux sages-femmes présentes lors de la naissance**, peu importe le lieu d'accouchement choisi.

À noter que la Maison de naissance est fermée sauf aux heures d'ouverture normales, soit du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00. Donc, il ne faut pas se présenter à la Maison de naissance sans avoir préalablement contacté sa sage-femme pour se donner rendez-vous et s'assurer que quelqu'un va vous recevoir et s'occuper de vous à votre arrivée.

Les sages-femmes ont accès à l'équipement nécessaire pour un accouchement normal ainsi que pour réagir rapidement à une situation d'urgence. Tel qu'exigé par l'OSFQ, elles sont toutes formées en réanimation néonatale avancée, en urgences obstétricales et en réanimation cardio-respiratoire (RCR). Des interventions qui excèdent le champ de pratique de la sage-femme comme par exemple la péridurale, l'induction, les forceps ou la césarienne, doivent avoir lieu à l'hôpital entourée d'une équipe médicale. Si la nécessité de ces



interventions se présente, la sage-femme assurera votre transfert vers cette équipe et restera auprès de vous pour vous accompagner dans la mesure du possible.

Dans la situation exceptionnelle où deux femmes/personnes se trouvent en travail simultanément dans deux lieux différents et qu'il n'y a pas suffisamment de sages-femmes de garde, **la Maison de naissance devient le lieu privilégié.**

LE SUIVI EN POSTNATAL

Les congés de soins pour la mère et le bébé après l'accouchement ont généralement lieu 3 heures après la naissance, et ce, pour les 3 lieux de naissance. Pour les accouchements en Maison de naissance, cela signifie que les sages-femmes quittent et vous demeurez en séjour postnatal avec l'aide-natale. Le séjour à la maison de naissance est généralement de 12 à 24 heures. Pour les accouchements à domicile, les sages-femmes et l'aide-natale quittent environ 3 heures après la naissance. Pour celles qui auront prévu accoucher avec une sage-femme à l'hôpital, le départ de l'hôpital pour tout le monde (la mère et son bébé aussi) se fait aussi environ 3 à 4 heures après l'accouchement à moins d'une complication ou d'un état instable pour l'un ou l'autre. Auquel cas, la sage-femme aura fait ou fera un transfert de soins vers l'équipe médicale.

Les visites postnatales seront faites par une de vos deux sages-femmes. La sage-femme viendra vous voir, vous et votre bébé, dans le premier 24 heures suivant la naissance à domicile ou à la Maison de naissance. Elle reviendra ensuite vous voir 3 jours et 5 jours après l'accouchement. Les visites de la 2^e et 6^e semaine ont lieu à la Maison de naissance. Le nombre de visites de la première semaine varie entre deux et trois visites, en fonction des distances et des besoins particuliers. Si vous habitez à une grande distance de la Maison de naissance, il n'y aura pas de visite de la sage-femme à domicile. Cependant, des alternatives sont possibles telles qu'une visite de l'infirmière du CLSC. Discutez avec votre sage-femme si ces alternatives s'appliquent à vous.

COLLABORATION ET TRANSFERT

Durant la grossesse, l'accouchement et le post-natal, diverses situations peuvent nécessiter une consultation médicale ou un transfert de soins, en application du règlement du législateur.

Nous avons des ententes avec 3 hôpitaux ainsi qu'avec les services ambulanciers afin d'assurer et de faciliter les consultations et les transferts en cas de besoin. Lors d'une situation de transfert, la sage-femme parle directement avec le médecin ou le spécialiste de garde. La majorité des transferts sont non-urgents et sont dirigés vers l'hôpital régional de St-Jérôme ou de St-Eustache, soit en automobile, soit en ambulance, selon le cas. Une petite proportion des transferts sont dirigés vers l'hôpital de St-Agathe (lorsque c'est l'hôpital le plus proche). Pour les transferts urgents (environ 1% de tous les transferts), l'ambulance vous conduit au centre hospitalier le plus près. Dans la majorité des cas, votre sage-femme vous accompagne lors du transfert. En ambulance, une sage-femme sera toujours avec vous. Elle demeure responsable de vos soins jusqu'à l'arrivée à l'hôpital. À l'arrivée, les soins sont transférés à l'équipe médicale et la sage-femme n'assure plus, dès ce moment, la responsabilité des soins. Elle peut rester avec vous jusqu'à ce que vous vous sentiez confortable et/ou jusqu'à la naissance de votre bébé. Si c'est votre bébé qui doit être transféré, le transport sera assuré selon les mêmes modalités. À noter que les transferts de bébé sont les cas les plus rares de transfert. Les soins sages-femmes reprennent dès votre sortie de l'hôpital.



LA CONFIDENTIALITÉ ET L'ACCÈS À VOTRE DOSSIER

Les informations contenues dans votre dossier sont confidentielles. Cependant, certains renseignements peuvent, à l'occasion, être discutés avec d'autres professionnels dans le but de vous donner les soins les plus optimaux et adaptés à votre situation. Nous serons toujours responsables de protéger la confidentialité des informations vous concernant. Votre dossier est conservé par les archives du CLSC de St-Jérôme et vous pouvez y avoir accès en tout temps, y compris en demandant une copie, selon les modalités prévues à cet effet.

PLAINTES

Tel que le prévoit la *Loi sur la santé et services sociaux*, toute usagère a le droit de formuler une plainte et d'être entendue. Vous êtes aussi en droit de recevoir par l'établissement le soutien nécessaire pour vous aider dans cette démarche. Vous pouvez communiquer avec :

- la Cheffe de département clinique des sages-femmes, Louise-Hélène Côté au 450 431-8623
et / ou
- le Commissariat aux plaintes et à la qualité des services du CISSS des Laurentides sur www.santelaurentides.gouv.qc.ca sous l'onglet « À propos de nous » ou par téléphone aux numéros suivants : 1 866 822-0549 ou 450 432-8708
et / ou
- l'Ordre des sages-femmes du Québec au (514) 286-1313 ou sur www.osfq.org

HEURES D'OUVERTURE ET DISPONIBILITÉ

Vous pouvez rejoindre le secrétariat de la Maison de naissance de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi. Un répondeur téléphonique est en fonction en l'absence des agentes.

Si vous avez besoin de rejoindre votre sage-femme en urgence ou pour toutes questions médicales, vous pourrez le faire sur son téléavertisseur ou son cellulaire selon le mode de fonctionnement de la sage-femme.

Voici les coordonnées de la Maison de naissance :

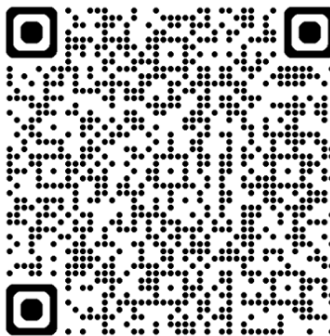
Maison de naissance du Boisé-de-Blainville
15, 70^e Avenue Ouest
Blainville (Québec) J7C 1R7
Téléphone : (450) 431-8623
Télécopieur : (450) 420-5281
Courriel : maisondenaissance.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

LIEN UTILES

Veillez-vous rendre sur le site www.santelaurentides.gouv.qc.ca pour vous informer sur l'ensemble des services offert dans le CISSS des Laurentides.

Pour plus d'informations sur le service sage-femme et les ressources en grossesse qui s'offrent à vous, consulter la page web suivante : [Grossesse: CISSS des Laurentides.](#)

À noter que la documentation clinique abordée avec votre sage-femme et d'autres informations pertinentes à votre suivi sont disponibles en balayant le code QR suivant :



Vous pouvez également obtenir de l'information et des services adaptés en vous inscrivant au service *Ma grossesse* [Ma Grossesse | Gouvernement du Québec.](#)

Également, le site *Toi, Moi, Bébé* est une belle ressource en matière de santé mentale et de bien-être pour les futurs ou nouveaux parents :

<https://toimoibebe.ca>

Nous sommes heureuses que la Maison de naissance située à Blainville réponde aux choix en périnatalité des femmes et des familles de la région.

L'équipe de la Maison de naissance du Boisé